

UN PLUS FORT RECOURS À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN FRANCHE-COMTÉ

Entre 2008 et 2010, 55 % des petites et moyennes entreprises (PME) franc-comtoises ont introduit une innovation sur le marché ou au sein de leur entreprise, soit un point de plus que la moyenne de Province. Les entreprises franc-comtoises ont davantage recours à l'innovation technologique. En revanche, l'ouverture sur l'innovation de marketing, même si elle progresse, reste encore timide en Franche-Comté. Le taux d'innovation technologique des entreprises est déterminé par plusieurs facteurs, le premier étant la dimension du marché. Plus celui-ci est large, c'est à dire plus il est ouvert sur l'international, plus l'entreprise innove. À l'inverse plus le marché est réduit à une dimension locale, moins celle-ci innove. La moitié des entreprises technologiquement innovantes ont rencontré des freins, principalement d'ordre financier. L'innovation au sens large ne repose pas que sur des compétences techniques. Disposer d'un personnel qualifié et créatif favorise l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de marketing.

L'innovation est l'introduction d'une nouveauté sur le marché ou au sein de son entreprise et regroupe toutes les actions qui mènent ou visent à mener à sa mise en œuvre. L'innovation au sens large se décline en quatre types : innovation de produits ou de procédés, regroupées sous le terme d'innovation technologique, et innovation d'organisation ou de marketing,

c'est à dire non technologique (voir encadré Définitions).

Parce qu'elle permet de renforcer la compétitivité des entreprises et d'assurer de nouveaux marchés, l'innovation est l'un des facteurs essentiels du développement économique et de la croissance. Créer un cadre favorable à l'innovation est ainsi un enjeu majeur des politiques

publiques régionales. Les PME régionales constituent la principale cible de ces politiques. D'une part, leurs décisions stratégiques se prennent au sein même de l'entreprise, donc sur le territoire régional, contrairement aux grandes entreprises où les centres de décision sont plus larges et plus difficilement appréhendables. D'autre part, les PME,

plus fragiles que les grandes entreprises, ont besoin d'un environnement capable de leur apporter toutes les ressources nécessaires pour mener à bien leurs projets d'innovation, besoin accentué par la crise actuelle.

L'enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2010, voir encadré Source) permet de mieux connaître la réalité de l'innovation au sein des PME de la région sur la période 2008-2010. En Franche-Comté, ce diagnostic est réalisé auprès des entreprises mono ou quasi-monorégionales de 10 à 249 salariés des secteurs de l'industrie, des services technologiques et des services intellectuels. Il vise à enrichir la stratégie régionale d'innovation (SRI), validée en 2010, sur le volet entreprise (voir encadré « La stratégie

régionale d'innovation en Franche-Comté »). La Franche-Comté est la première région industrielle française pour la part d'emploi dans l'industrie. Cette spécificité influence fortement les résultats présentés dans cette publication sur l'innovation des entreprises franc-comtoises. En effet, 85 % des PME franc-comtoises appartiennent au secteur de l'industrie contre 71 % en moyenne en France de province, à champ comparable. Au cours de la période 2008-2010, 55 % des PME franc-comtoises ont déclaré avoir introduit une innovation, soit un point de plus qu'en moyenne en France de province. Avec un taux d'innovation égal à 84 %, les PME des services technologiques présentent un taux d'innovation supérieur de

11 points à celui des entreprises de France de province. Toutefois, elles sont peu nombreuses et largement sous-représentées dans la région. La part des PME industrielles innovantes de la région est proche de la moyenne de la Province (56 % contre 55 %). Inversement, les PME des services intellectuels ont moins fréquemment innové qu'au niveau national (46 % contre 48 %).

Les PME franc-comtoises ont davantage recours à l'innovation de procédés qu'ailleurs

À structure comparable, la Franche-Comté est peu différente des autres régions pour l'innovation au sens large mais se distingue pour l'innovation technologique. Entre

2008 et 2010, 41 % des PME franc-comtoises ont introduit une innovation technologique, c'est à dire de produit ou de procédé, contre 37 % pour leurs homologues de France de province. Cet écart est dû à une forte propension à l'innovation de procédés des entreprises régionales, notamment industrielles. En effet, trois entreprises franc-comtoises sur dix ont introduit une innovation de procédé, soit cinq points de plus qu'en moyenne en France de province.

Les dépenses d'innovation technologique reposent principalement sur la Recherche et le Développement (R&D), l'acquisition de machines, équipements ou logiciels et l'acquisition d'autres connaissances externes. Le poste de dépense le plus important est la R&D (62 % des dépenses d'innovation). La R&D est majoritairement effectuée en interne. En Franche-Comté, 74 % des entreprises innovantes en technologie ont ainsi effectué des activités de R&D au sein de leur entreprise (70 % en moyenne en France de province). En conséquence, le recours à d'autres entreprises ou organismes de recherche pour les activités de R&D est moins fréquent dans la région qu'au niveau national (25 % en Franche-Comté contre 30 % en France de province). Parmi les PME franc-comtoises ayant eu des activités d'innovation technologique, 60 % ont perçu une aide publique pour les financer contre 57 % en moyenne en France de province, soit sous forme de Crédit Impôt Recherche (CIR), soit sous forme de

L'innovation selon les caractéristiques des PME en Franche-Comté

Taux d'innovation (en %)

	Innovation au sens large	Innovation technologique			Innovation non technologique	
		Ensemble	Produits	Procédés	Organisation	Marketing
Ensemble	55	41	26	30	35	21
Secteur						
Industrie (85 %)	56	42	26	31	35	21
Services intellectuels (13 %)	46	28	15	18	32	18
Services technologiques (2 %)	84	67	50	37	46	54
Effectif salarié						
De 10 à 19 salariés (46 %)	47	32	18	22	29	20
De 20 à 49 salariés (35 %)	55	40	26	30	36	19
De 50 à 249 salariés (19 %)	76	64	44	48	49	26
Dimension du marché						
Régional (20 %)	33	20	9	12	21	9
National (23 %)	47	31	14	23	29	18
International (57 %)	66	52	36	38	42	26

Note de lecture : en Franche-Comté, 85 % des entreprises appartiennent au secteur de l'industrie, 56 % d'entre elles ont introduit une innovation au sens large.

Clé de lecture : les entreprises peuvent combiner plusieurs types d'innovation. Par exemple, le nombre d'entreprises technologiquement innovantes n'est pas égal à la somme des entreprises innovantes en produits et des entreprises innovantes en procédés mais une combinaison des entreprises innovantes en produits et/ou en procédés. Les taux d'innovation tiennent compte de ces combinaisons.

Source : Insee (CIS 2010)

prêts, subventions, avances remboursables, ... L'aide la plus fréquemment reçue, en Franche-Comté comme en France de province, est le CIR (43 %). Les autres aides publiques proviennent de la Direccte, du FUI, d'Oseo... pour les aides nationales ; et du FEDER, du FSE, des PCRD... pour les aides européennes. Parmi ces aides publiques,

27 % des entreprises franc-comtoises technologiquement innovantes en ont reçu d'organismes nationaux, 20 % de collectivités territoriales et 9 % de l'Union Européenne (respectivement 25, 20 et 12 % en moyenne en France de province). Les entreprises industrielles franc-comtoises sont proportionnellement plus nombreuses à recevoir des

subventions que leurs homologues de France de province (respectivement 64 % contre 58 %). En revanche, seulement 35 % des entreprises régionales des services technologiques ont reçu une aide. Elles sont proportionnellement moins nombreuses que leurs homologues nationales. Les entreprises des services intellectuels franc-comtoises sont

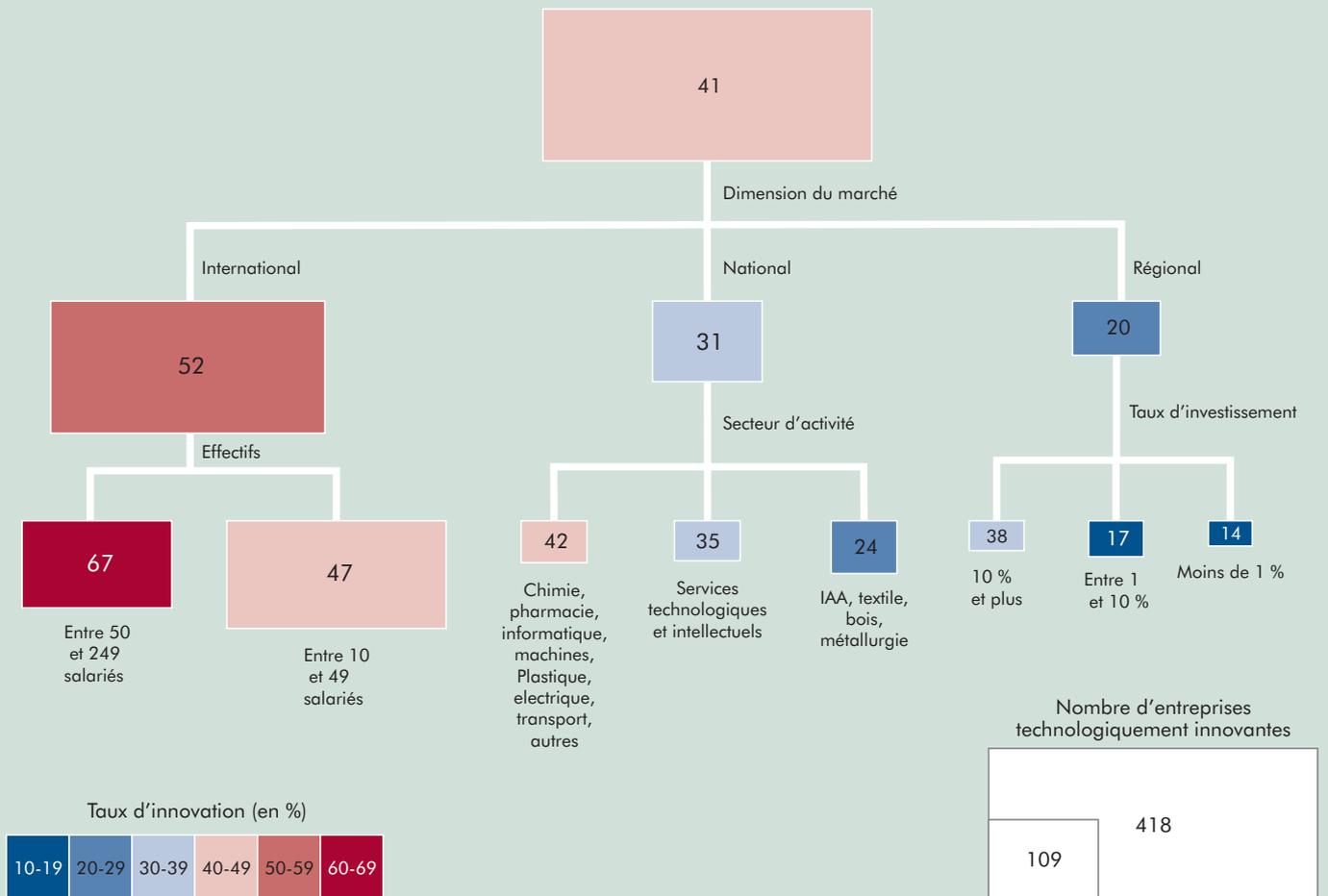
également en retrait : 36 % de ces entreprises ont été aidées contre 43 %.

Ouverture sur le marché international : premier facteur favorisant l'innovation

Quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise en France, le premier déterminant

La dimension du marché est le principal déterminant de l'innovation

Taux d'entreprises innovantes selon les principaux déterminants de l'innovation technologique (en %)



Méthodologie : cet arbre de segmentation permet de représenter une hiérarchie de variables explicatives par rapport à l'innovation. Le modèle identifie, à chaque étape, la variable la plus discriminante pour le groupe d'entreprises étudiées. Ainsi, dans l'arbre présenté, le premier facteur permettant de distinguer les entreprises innovantes des autres est la dimension du marché. Le second facteur explicatif est variable en fonction de la dimension du marché. Par exemple, pour les entreprises dont le marché est international, le facteur explicatif est la taille de l'entreprise.

Note de lecture : 41 % des entreprises franc-comtoises enquêtées ont introduit une innovation technologique au cours de la période 2008-2010. Le premier déterminant de l'innovation est la dimension du marché sur lequel intervient l'entreprise. Ainsi, le taux d'innovation des entreprises franc-comtoises dont le marché est uniquement régional est de 20 % contre 52 % pour celles dont le marché s'étend au niveau international.

Source : Insee (CIS 2010)

de l'innovation technologique est la dimension du marché (régional, national, international) et le second facteur favorisant l'innovation dépend de la dimension de ce marché. Plus le marché est large, plus la propension à innover augmente. En revanche, le second facteur diffère d'une région à l'autre. En Franche-Comté, 57 % des entreprises sont présentes sur un marché international contre 44 % en moyenne en France de province. Dans la région, un tiers de ces entreprises appartient au secteur de la métallurgie, notamment du traitement de surfaces. Ce secteur est une des spécialités de la Franche-Comté avec l'usage de microtechniques. Le taux d'innovation des entreprises franc-comtoises à marché international est inférieur de deux points à celui de France de province (52 % contre 54 %). Dans la région, c'est la taille de l'entreprise qui favorise l'innovation de ces PME ouvertes à l'international. Une entreprise de 50 à 249 salariés a une propension à innover plus élevée qu'une entreprise de 10 à 49 salariés (67 % contre 47 %).

Dans la région, le taux d'innovation des entreprises à marché national est égal à 31 %, soit un point de plus que la moyenne de France de province. Le secteur d'activité de ces entreprises est un facteur déterminant leur innovation. Les secteurs de la chimie-pharmacie, de la fabrication de machines, des plastiques, des transports et autres secteurs dits « technologiquement moyens ou forts », ont un taux d'innovation très proche de la

moyenne globale franc-comtoise (42 %). Les secteurs des industries agro-alimentaires (IAA), du bois, du textile, secteurs dits « technologiquement faibles », et dans une moindre mesure, des services technologiques et intellectuels sont les moins innovants. Parmi les cinq filières stratégiques sur lesquelles l'économie franc-comtoise repose, les filières bois et agroalimentaires dépendent d'entreprises de ces secteurs moyennement ou peu innovants. Quelle que soit la dimension du marché, les PME de Franche-Comté de ces deux secteurs-clés sont moins innovantes qu'en moyenne en France de province. Face à ce constat, la SRI de Franche-Comté, a initié la création de plateformes technologiques

(ENSMM, lycée TecBois et Inovalim) dans le but de consolider les secteurs industriels traditionnels de la région par la recherche de nouvelles activités plus innovantes.

Le taux d'innovation des entreprises à marché régional est égal à 20 % dans la région, soit quatre points de plus qu'en moyenne en France de province. Pour ces entreprises franc-comtoises, le facteur favorisant l'innovation est le taux d'investissement. Plus leur taux d'investissement est élevé, c'est-à-dire plus leur capacité financière est robuste, plus leur propension à innover augmente. Ainsi, le taux d'innovation, égal à 16 % en moyenne pour les entreprises dont le taux d'investissement est inférieur à 10 %, atteint 38 % pour celles

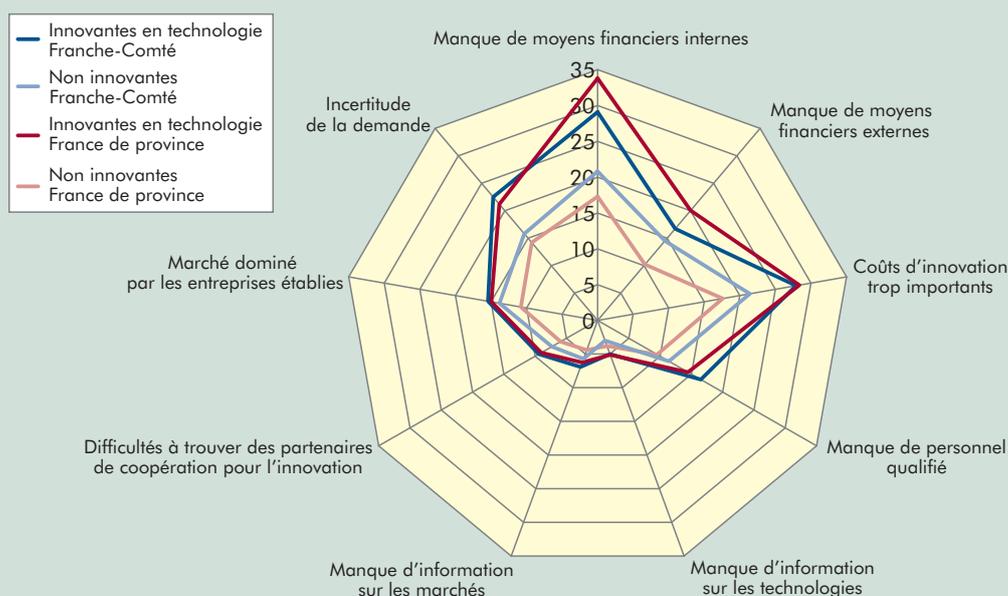
dépassant ce seuil d'investissement. Ces dernières présentent un taux d'innovation supérieur de 14 points à la moyenne de France de province. Ces entreprises sont toutefois peu nombreuses. Elles représentent 4 % de l'ensemble des entreprises enquêtées.

Coût de l'innovation et difficultés de financement : premiers freins à l'innovation technologique

Parmi l'ensemble des entreprises franc-comtoises, 49 % ont rencontré au moins un facteur important ayant freiné leurs activités d'innovation technologique ou ayant contribué à les dissuader d'en engager (46 %

Le manque de moyens financiers internes est le frein à l'innovation le plus fréquent

Freins d'importance élevée rencontrés par les entreprises pour leurs activités d'innovation technologique (en %)



Note de lecture : en Franche-Comté, 29 % des entreprises technologiquement innovantes ont rencontré des freins à l'innovation d'importance élevée liés au manque de moyens financiers internes. Parmi les entreprises non innovantes de la région, 21 % ont rencontré ce type de freins.

Source : Insee (CIS 2010)

en France de province). Comme au niveau national, les entreprises de l'industrie et des services technologiques franc-comtoises ont rencontré plus d'obstacles que celles des services intellectuels (respectivement 53 et 50 % contre 26 %).

Les freins rencontrés sont d'abord d'ordre financier : coûts d'innovation trop importants ou difficultés à trouver des financements. À l'opposé, le manque d'information sur les technologies ou sur les marchés sont des freins très peu évoqués.

En Franche-Comté, 61 % des entreprises technologiquement innovantes ont rencontré des freins dans leurs activités d'innovation. Au-delà des difficultés d'ordre financier, les principaux sont l'incertitude de la demande, le manque de personnel qualifié et la domination du marché par d'autres entreprises. Le manque de moyens financiers, internes ou externes, est ressenti moins fréquemment dans la région qu'en moyenne en France de province. Inversement, le manque de personnel qualifié, axe prioritaire de la SRI, est ressenti par une part légèrement plus importante dans la région (16 % contre 14 %).

Parmi les entreprises non innovantes franc-comtoises, 38 % ont déclaré avoir rencontré des freins les ayant dissuadé d'engager des activités d'innovation (34 % en moyenne en France de province). Il semblerait ainsi que plus de six entreprises non innovantes sur dix n'aient pas innové par « choix ». Pour les entreprises non innovantes, les principaux freins rencontrés sont de même nature que pour les entreprises innovantes. Si la domination du marché par

D'une enquête à l'autre

Lors de l'enquête précédente (CIS 2008), la Franche-Comté avait également bénéficié d'une extension de l'enquête sur le champ de l'industrie, des services intellectuels et des services technologiques.

Entre les deux enquêtes, le taux d'innovation de ces entreprises a augmenté de quatre points, notamment grâce à un développement de l'innovation de marketing. Que ce soit sur l'innovation au sens large ou l'innovation technologique, l'évolution est particulièrement notable pour les entreprises des services technologiques. Elle résulte d'une augmentation des taux d'innovation en produit et en marketing. L'évolution est également favorable, dans une moindre mesure, pour les entreprises industrielles. L'augmentation est effective quel que soit le type d'innovation. En revanche, le taux d'innovation des entreprises des services intellectuels recule. Seul, le taux d'innovation en marketing est en hausse entre les deux périodes pour ce secteur.

Entre les deux enquêtes, la part des entreprises ayant reçu des aides publiques pour financer leurs activités d'innovation a globalement augmenté. Elle concerne plus particulièrement les secteurs de l'industrie et des services technologiques. Le crédit impôt recherche a été réformé en 2008, afin de le rendre plus facile d'accès et plus attractif. Cette réforme explique sans doute en partie la hausse considérable de la part d'entreprises ayant eu recours à ce dispositif, les autres aides publiques (subventions, prêts...) n'augmentant que modérément.

d'autres entreprises est ressentie dans les mêmes proportions que pour les entreprises innovantes, les autres freins sont, en revanche, rencontrés moins souvent.

Un tiers des entreprises franc-comtoises ont coopéré pour leurs activités d'innovation technologique

Parmi les entreprises franc-comtoises technologiquement

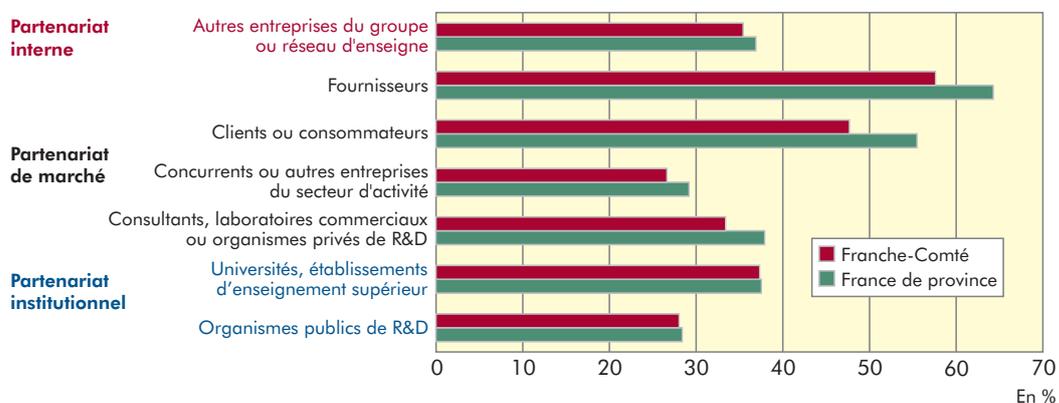
innovantes, 33 % ont coopéré pour leurs activités d'innovation (35 % en moyenne en France de province). La coopération a été plus fréquente au sein des entreprises des services intellectuels ou technologiques que de l'industrie (44 % contre 32 % en Franche-Comté). Dans les secteurs de l'industrie et des services technologiques, la fréquence des coopérations est globalement équivalente au niveau national. En revanche, elle est

supérieure de huit points dans le secteur des services intellectuels. Ces entreprises ont par ailleurs eu recours à des actions de formations pour leurs activités d'innovation de façon plus marquée qu'en moyenne en France de province (81 % contre 69 %).

Parmi les entreprises régionales qui ont coopéré pour leurs activités d'innovation technologique, huit sur dix l'ont effectué avec leurs partenaires de marché, principalement avec

Fournisseurs et clients : principaux partenaires de coopération

Proportion d'entreprises technologiquement innovantes qui coopèrent selon le type de partenaire de coopération



Note de lecture : parmi les entreprises franc-comtoises technologiquement innovantes ayant coopéré pour leurs activités d'innovation, 58 % ont coopéré avec leurs fournisseurs.

Source : Insee (CIS 2010)

leurs fournisseurs et clients. La coopération institutionnelle avec des universités ou organismes publics de R&D, bien que moins fréquente, a été développée par une sur deux. La coopération interne avec d'autres entreprises du groupe ou du réseau d'enseigne, est présente dans 35 % des coopérations en Franche-Comté. Elle est plus fréquente dans les entreprises de grande taille.

Un déficit de cadres et d'emplois en conception-recherche

Par nature, les activités d'innovation requièrent des ressources humaines hautement qualifiées. Cette condition, qui peut paraître nécessaire, n'est cependant pas suffisante. Globalement, la part des emplois en conception-recherche dans les entreprises franc-comtoises du champ de l'enquête est inférieure à la moyenne de France de province (2,8 % contre 3,4 %). Cependant, bien que ce taux soit faible, davantage d'entreprises franc-comtoises

possèdent au moins un emploi en conception-recherche (36 % contre 33 % en France de province). Les taux d'innovation de ces entreprises sont plus élevés dans la région. En revanche, le taux d'innovation non technologique des entreprises sans emploi en conception-recherche est plus faible en Franche-Comté qu'en moyenne en France de province (21 % contre 27 %).

Le déficit global d'emploi dans la conception-recherche provient d'un déficit dans les services technologiques et intellectuels, la part dans le secteur industriel étant légèrement supérieure dans la région. Par ailleurs, les PME franc-comtoises présentent également un déficit en ingénieurs et cadres techniques. Ils représentent en effet 4,9 % des emplois régionaux contre 6,7 % en France de province. De même, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus faible dans la région (9,3 % contre 12,9 % en France de province). Bien que le constat soit

moins marqué pour l'industrie, les parts sont inférieures quel que soit le secteur. Le lien entre innovation et ressources humaines a été relayé dans la SRI dont l'axe prioritaire est le renforcement du capital humain.

Au-delà de professions et fonctions définies comme dédiées à l'innovation, les compétences propres aux employés des entreprises favorisent l'innovation. Les entreprises ayant mobilisé ces compétences ont un taux d'innovation largement supérieur à celles n'en ayant mobilisé aucune (70 % contre 28 % en Franche-Comté). Ces compétences « créatives » peuvent concerner la conception d'objets ou de sites Web, l'ingénierie, les arts graphiques, ... Par rapport à ces compétences plus « abstraites », la Franche-Comté ne semble pas en retrait. En effet, les entreprises franc-comtoises ont mobilisé autant ces compétences qu'en moyenne en France de province, qu'elles soient issues de ressources externes (53 % pour la Franche-Comté et 52 %

pour la France de province) ou internes à l'entreprise (46 % en Franche-Comté comme en France de province).

Une ouverture sur l'innovation de marketing encore timide en Franche-Comté

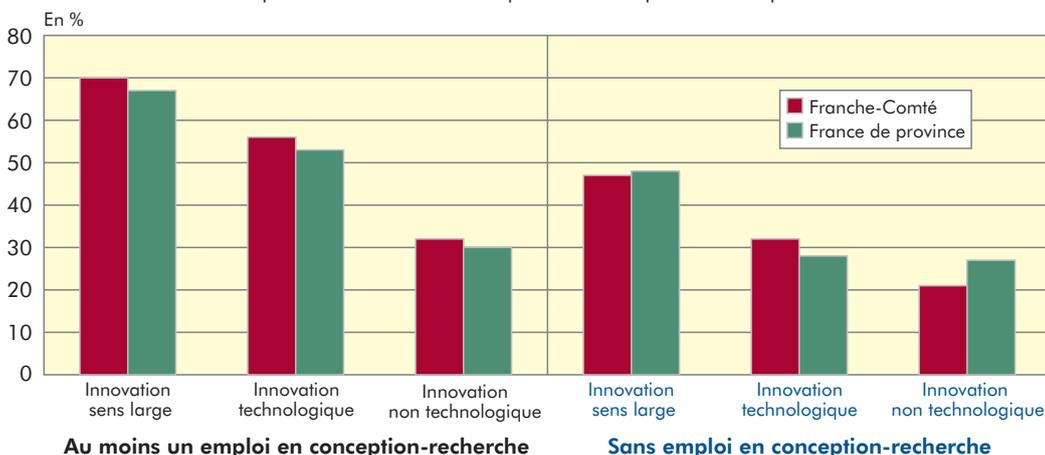
Bien que le facteur technologique soit un élément-clé de l'innovation, il ne peut être considéré ni comme une condition nécessaire, ni comme une condition suffisante. L'innovation, c'est aussi anticiper sur les besoins du marché, organiser efficacement, maîtriser les délais, contrôler les coûts...

L'innovation organisationnelle, qui désigne à la fois les nouvelles formes d'organisation des procédures, du travail, des prises de décision et les nouvelles formes de relations entre les entreprises et leur environnement économique, sont considérées comme une clé de réussite dans le processus d'innovation. En Franche-Comté, 35 % des entreprises ont déclaré avoir introduit une innovation d'organisation (36 % en moyenne en France de province). C'est le type d'innovation le plus souvent mis en œuvre. Les deux objectifs principaux de ces nouvelles formes d'organisation sont d'améliorer la qualité des biens et des services et de réduire le délai de réponse aux clients.

Pour finaliser le processus d'innovation, la commercialisation est une étape cruciale, sa qualité influençant directement les ventes et la réussite

L'absence d'emploi en conception-recherche pénalise les entreprises franc-comtoises dans leurs activités d'innovation non technologique

Taux d'entreprises innovantes selon la présence d'emploi en conception-recherche



de l'entreprise. En Franche-Comté, en 2010, la vente de biens ou services nouveaux sur le marché a dégagé 16 % du

chiffre d'affaires des entreprises ayant combiné innovations de produit et de marketing. Pour celles n'ayant pas mis en

œuvre d'innovation de marketing, cette part est inférieure de six points. Le constat est moins marqué en moyenne en

France de province (respectivement 14 et 11 %). Pour autant, seulement 21 % des entreprises franc-comtoises ont déclaré avoir introduit une innovation de marketing contre 24 % en moyenne en France de province. Seules, les entreprises des services technologiques de la région présentent un taux supérieur à la moyenne de France de province.

Un des objectifs des politiques publiques consiste à ouvrir sur les formes non technologiques de l'innovation et à développer une culture de l'innovation, dans les entreprises et dans la société. Apprendre aux PME innovantes comment maîtriser le risque inhérent aux projets d'innovation (domaine technique, financier, commercial...) est nécessaire mais leur apprendre à tirer parti de leur environnement (sources d'information, compétences, ouverture du marché, coopérations, projets collaboratifs, recherche partenariale...) passe par un apprentissage de nouveaux comportements. Cet apprentissage est également visé au sein des entreprises non-innovantes afin de stimuler leur capacité d'innovation.

Et parce que l'innovation est avant tout un état d'esprit, un volet important de la SRI repose sur la formation. L'éducation reçue détermine la manière dont chacun valorise la créativité, la science, ou encore la prise de risque. Elle peut stimuler l'envie d'essayer des approches inédites et de lancer des projets, ainsi que la capacité à travailler de façon transversale avec des personnes de profils et de formations différents. ■

Florence MAIREY

La stratégie régionale d'innovation en Franche-Comté : des atouts pour une dynamique d'innovation efficace

Créer une économie de la connaissance, par le développement de l'éducation, de la recherche, des technologies de l'information et de la communication, tel est l'objectif affiché au plan européen par la stratégie de Lisbonne (2000). Cette nouvelle dynamique, reposant sur l'innovation, est le fil conducteur du Contrat de Projets État-Région et du Programme Opérationnel FEDER « compétitivité régionale et emploi » sur la période 2007-2013. Afin de mener à bien la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne a demandé à chaque région d'Europe de définir une Stratégie Régionale d'Innovation (SRI). La Région Franche-Comté s'est ainsi associée à l'État pour élaborer sa SRI, adoptée en 2010. Cette stratégie s'inscrit dans la dynamique régionale d'innovation déjà en place : pôles de compétitivité, rapprochements universitaires, acteurs agissant déjà largement sur le champ de l'innovation (OSEO, INPI...), outils au service du territoire (Fonds régional d'innovation, crédit impôt recherche...). Six orientations majeures ont été retenues (voir ci-contre).



Source : SRI de la Franche-Comté

Synthèse de la stratégie régionale d'innovation de Franche-Comté

Atouts	Faiblesses
Tradition industrielle : région française la plus industrielle	Seule région avec la Basse-Normandie à connaître une forte dégradation économique au cours des dernières années
Forte représentation de la R&D privée : 86 % de l'effectif total (principalement dans la plasturgie et l'automobile)	Peu de services de haute technologie et faiblesse de la R&D publique : une des régions les moins dotées par rapport au nombre d'habitants ; 77 % de la DIRDE réalisée par des entreprises de plus de 1 000 salariés
Proximité du laboratoire FEMTO-ST (Université de Franche-Comté) avec l'industrie	PME peu innovantes : peu de brevets ; faible organisation interne ; peu de collaborations avec les universités
Lauréat des « Investissements d'Avenir » : Equipex (Equipement d'Excellence)	Aides assez bien connues mais inadaptées ; frilosité des institutions bancaires et financières ; difficulté d'accès au capital-risque
Filières stratégiques : Automobile, Plasturgie, Micromécaniques, Bois, Agroalimentaire (filières prioritaires du CPER)	Formation / Ressources humaines : difficulté de recrutement de main-d'œuvre qualifiée ; désaffection des jeunes diplômés pour l'industrie au profit du tertiaire ; manque de profils techniques
Importance du phénomène frontalier	Rapport avec la Suisse : concurrence sur la main-d'œuvre et la formation
Présence de grands donneurs d'ordre (Alstom, PSA, General Electric, Solvay)	

Source : DATAR

Définitions

Les définitions sur l'innovation sont issues du Manuel d'Oslo, principale source internationale de principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur les activités d'innovation.

- **L'innovation au sens large** regroupe l'innovation technologique (produit ou procédé) et l'innovation non technologique (organisation et marketing).
- **L'innovation technologique** comprend l'innovation en produits, en procédés de production ou une action d'innovation dans ces domaines, même si elle n'a pas abouti :
 - l'innovation en produit correspond à l'introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré par rapport au produit précédemment élaboré ;
 - l'innovation en procédé correspond à l'introduction dans l'entreprise de procédé de production, de méthode concernant la fourniture de service ou la livraison de produits, d'activités de supports nouveaux ou significativement modifiés.
- **L'innovation non technologique** comprend :
 - l'innovation en marketing qui concerne la mise en œuvre de nouvelles stratégies de ventes ;
 - l'innovation organisationnelle qui regroupe les nouveautés ou les améliorations significatives apportées dans l'activité de l'entreprise (gestion des connaissances, méthode de travail, relation externe...).
- **Entreprise mono ou quasi-mono régionale** : une entreprise est dite mono régionale lorsque l'ensemble de ses effectifs salariés est situé dans la même région ; elle est quasi-mono régionale si au moins 80 % de ses effectifs salariés sont localisés dans des établissements d'une même région.
- **Le secteur des services technologiques** comprend l'édition, la production de films, de vidéos ou de musique, la programmation et la diffusion, les télécommunications, le conseil et les activités informatiques, les services d'information, la recherche et le développement scientifique.
- **Le secteur des services intellectuels** comprend les activités juridiques et comptables, le conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités de contrôle et d'analyses techniques, la publicité et les études de marché.
- **Conception-recherche** : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles identifie 486 professions permettant de répartir les actifs occupés en catégories homogènes selon leur statut, métier et qualification. Parmi ces 486 professions, redéfinies en 2003, 13 correspondent plus spécifiquement à des postes de conception, recherche et/ou innovation.
- **Les industries manufacturières** sont classées par l'OCDE en quatre niveaux de technologie :
 - haute technologie : aérospatial, électronique, machines de bureau et ordinateurs, pharmacie, instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie ;
 - moyenne-haute technologie : transport, machines électriques (hors communication) et non électriques (hors bureau) ;
 - moyenne-faible technologie : caoutchouc et plastiques, raffineries de pétrole, métaux non ferreux, produits minéraux non métalliques, sidérurgie, ouvrages en métaux, construction navale, autres industries manufacturières ;
 - faible technologie : papier, imprimerie et édition, textiles, habillement et cuir, alimentation, boissons et tabac, bois et meubles.

Source

Les résultats de cette étude sont issus des déclarations réalisées par les entreprises dans le cadre de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2010) enrichie par des sources complémentaires.

Cette enquête, régie par un cadre européen et menée dans l'ensemble des pays membres, est réalisée en France par l'Insee. Elle permet notamment de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'apprécier ses mécanismes (coopérations, moyens, freins...). L'édition 2010 porte sur l'innovation des entreprises des secteurs marchands non agricoles de 10 salariés ou plus au cours de la période 2008-2010.

Dans le cadre d'un partenariat entre la préfecture de région et la direction régionale de l'Insee, la Franche-Comté a bénéficié d'une extension d'échantillon qui a permis d'interroger l'exhaustivité des entreprises du champ. Au total, 1 022 entreprises mono ou quasi-mono régionales sur le champ de l'industrie manufacturière, des services technologiques et des services intellectuels ont été enquêtées parmi lesquelles 855 ont répondu. Contrairement à la définition usuelle des PME, cette publication porte exclusivement sur les entreprises de 10 à 249 salariés sans restriction sur leur chiffre d'affaires ou leur bilan.

Pour en savoir plus

- Sont également disponibles les résultats nationaux de l'enquête CIS 2010 (Bouvier A., « Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export », *Insee Première* n° 1420, octobre 2012) et les données régionales relatives aux extensions réalisées en Bretagne, Guadeloupe, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Martinique, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Réunion et Rhône-Alpes.
- Bruley F., « L'innovation bénéficie principalement à l'environnement », *Insee Franche-Comté, L'essentiel* n° 124, octobre 2010.
- Manuel d'Oslo, édition 2005, OCDE.
- Stratégie Régionale d'Innovation de la Franche-Comté.
- Synthèse des stratégies régionales d'innovation des régions françaises, DATAR, janvier 2012.